

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 93 (1942)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Affaires de la société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NOS MORTS

### † Guido Brugger, ingénieur forestier

De Comanesti, en Roumanie, nous est parvenu la nouvelle de la mort de l'ingénieur forestier suisse *Guido Brugger*, né en 1879 et originaire de Berlingen, dans le canton de Thurgovie. Ayant reçu en 1902 le diplôme de l'Ecole forestière de Zurich, il avait obtenu en 1903 le brevet d'éligibilité à un poste forestier supérieur. Le défunt occupa dans la suite plusieurs postes d'administrateur forestier en Suisse, en dernier lieu celui de Poschiavo, soit pendant la guerre mondiale de 1914 à 1918. A partir de cette dernière date, il entra au service d'une importante société suisse, créée pour exploitations forestières en Roumanie. C'est là-bas que la mort est venue le surprendre. Son incinération a eu lieu le 14 mars 1942, à Bucarest.

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

### Extrait du procès-verbal de la séance du comité permanent, du 14 mars, à Zurich

1° *Mutations. Ont été admis comme sociétaires :*

MM. *Bieler Eugène*, ingénieur forestier, à Bonaduz,  
*Blatter Franz*, garde forestier, à Meiringen,  
*Heusser Jakob*, directeur de l'Ecole d'agriculture du Strickhof,  
à Zurich.

*A démissionné : M. Menn Hans*, à Zernez.

2° *Réunion annuelle 1942* : Fribourg avait été choisi comme lieu de réunion. Mais les circonstances extraordinaires actuelles ne permettent pas de mettre à exécution le programme établi à cet effet par le comité local. Aussi bien, fut-il décidé de donner suite au vœu exprimé par ce dernier et de renvoyer, une fois encore, cette réunion en pays fribourgeois. L'assemblée aura lieu cette année à *Baden*. Pour le premier jour, il est prévu une séance administrative, suivie d'une conférence, et pour le jour suivant une excursion.

3° Il est pris connaissance du fait que le Département fédéral de l'Intérieur, donnant suite à une requête de la S. F. S., a adressé une circulaire aux gouvernements cantonaux, dans laquelle il est recommandé, pour tenir compte des conditions nouvelles de notre économie forestière, d'apporter les modifications désirables à l'organisation du service forestier et propres à l'améliorer.

4° L'inspecteur forestier *Ammon*, à Thoune, a fait parvenir au comité permanent une requête, dans laquelle il est question, entre autres, des inexactitudes (*Entgleisungen*) que l'on peut constater parfois, dans les organes de la presse, au sujet de l'économie forestière.

Il est décidé de prendre, à titre d'essai, un abonnement à l'« Argus de la presse », qui permettra de se tenir au courant des communications de nos quotidiens relatives à l'économie forestière. Il est prévu, en outre, de créer un « comité de presse » (Presse-Ausschuss) de la S. F. S.

5° Le comité a donné suite à la proposition de l'inspecteur forestier cantonal *Brodbeck*, à Bâle, concernant l'entrée de la S. F. S. dans la nouvelle organisation « Landes- und Regionalplanung ». A la suite d'un rapport de M. Gugelmann, adjoint forestier à Zurich, cette entrée fut décidée. Etant donné que la forêt recouvre un quart de l'étendue totale de notre pays, il serait inadmissible que les représentants de son économie forestière se désintéressassent des problèmes dont s'occupe l'organisation précitée.

Parmi les autres objets de discussion qui furent encore abordés, citons : choix d'une commission pour l'étude d'une nouvelle législation fédérale sur les forêts; publication d'un « supplément » contenant l'étude de M. E. Hess sur le mélèze; échange de nos périodiques; débit de la publication en langue romanche « Il God Grischun »; question de la rétribution des stagiaires forestiers.

*Sarnen*, le 2 juin 1942.

Le secrétaire : *Omlin*.

(Trad.)

## COMMUNICATIONS

### Le patient colonisateur

Il a fallu plusieurs siècles et l'effort de nombreuses générations pour amener notre sol à produire ce que nous y cultivons aujourd'hui. Les épaisses forêts qui recouvraient naguère une partie importante de notre territoire ont reculé au cours des âges, cédant à de patients efforts de défrichement. Nous en étions arrivés à un point d'équilibre où la forêt jouait son rôle protecteur du sol. Nous sommes aujourd'hui à un moment où, si l'on n'y prend garde, cet équilibre peut être rompu pour longtemps, détruisant une somme énorme de labeurs accumulés, encouragés par une politique agraire méditée et persévérante.

Le temps est venu de nous aviser du concours de l'arbre dans l'effort de l'homme, du rôle essentiel joué par l'écran forestier et du contraste qu'il y a entre le sol protégé par la forêt et celui qui cesse de l'être.

« Le bois vivant, arbre ou forêt, écrivait il y a quelques années un éminent naturaliste, est un accumulateur, un réservoir : accumulateur d'humidité, de matières organiques, de carbone, de calories, d'humus; il est un régulateur et un transformateur d'énergies brutes en fonctions disciplinées; un organisme de durée, un élément de résistance et de solidité, un facteur essentiel de l'équilibre dans la nature. »

La forêt n'est pas seulement l'unique barrage qu'on puisse pratiquement et efficacement opposer aux vents. Dans un pays montagneux comme le nôtre, particulièrement, elle empêche l'érosion du sol, atténuée